

96/2023-4/DBU

CERTIFICAT

de l'inscription sur la liste permanente des entreprises qualifiées
(entreprises du secteur principal de la construction, entreprises du second
oeuvre, et entreprises de services proches de l'industrie du bâtiment)

Le service des marchés publics du Secrétariat général du Département du bâtiment et
de l'environnement (Departement für Bau und Umwelt) du canton de Thurgovie confirme,
après examen de documents reçus, que l'entreprise

Erich Keller AG
Romanshornstrasse 17
8583 Sulgen

a montré, sur la base des attestations des autorités compétentes qu'elle a fournies, que,
jusqu'à la date dudit examen,

- elle a payé, durant les trois dernières années, les cotisations AVS / AI / APG / AC / LPP, 2^e pilier / SUVA et AAP,
- elle a payé dans les délais, durant les trois dernières années, la TVA, l'impôt fédéral, l'impôt communal, l'impôt à la source ainsi que de l'impôt fédéral direct,
- elle n'a fait durant les trois dernières années l'objet d'aucune poursuite basée sur la levée d'une opposition,
- elle a payé, durant les trois dernières années, les sommes dues pour la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP).

En outre, l'entreprise a confirmé au moyen d'une auto-déclaration qu'elle respectait les conventions collectives de travail déterminantes. Les dispositions légales et conventionnelles relatives à la protection du travail et à l'égalité des chances. Conditions de travail et garantit l'égalité de traitement entre hommes et femmes, renonce à des accords illicites en matière de concurrence et respecte en Suisse les dispositions du droit de l'environnement. Le droit suisse de l'environnement et, à l'étranger, les conventions internationales sur la protection de l'environnement conformément à l'annexe 4 de l'AIMP.

L'entreprise a été enregistrée, par la décision du 8 janvier 2025 du Service des affaires juridiques, sur la liste permanente des entreprises qualifiées.

Ce certificat est valable une année depuis sa date d'émission.

Departement für Bau und Umwelt
Fachstelle öffentliches Beschaffungswesen


i.A. Franziska Herzog

Frauenfeld, le 8 Janvier 2025

